



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
29 mars 2024**

**Date de convocation :
22 mars 2024**

**Objet :
Modification des tarifs de location des concessions
destinées à l'implantation de caveaux**

**Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membres absents : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il conviendrait de définir un tarif de location de concession destinées aux caveaux pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la ville, ceci afin de limiter le nombre de concession dans les cimetières de la ville et de les réserver principalement aux Isberguois.

Il propose de conserver les tarifs appliqués actuellement pour les Isberguois et de définir les tarifs pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la ville, comme suit :

Pour une durée d'occupation de 15 ans : 240 €, de 30 ans : 420 € et de 50 ans : 600 €.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les prix de location des concessions pour caveaux pour des durées de, 15, 30 ou 50 ans, à compter du 29 mars 2024, comme suit :

- Isberguois

- Pour une durée d'occupation de 15 ans : **120 €**
- Pour une durée d'occupation de 30 ans : **210 €**
- Pour une durée d'occupation de 50 ans : **300 €**

- Extérieurs

- Pour une durée d'occupation de 15 ans : **240 €**
- Pour une durée d'occupation de 30 ans : **420 €**
- Pour une durée d'occupation de 50 ans : **600 €**

Il est à noter que pour les renouvellements, même si les bailleurs Isberguois sont décédés, le tarif reste celui des Isberguois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **08 AVR. 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **08 AVR. 2024**

Le Maire,



David THELLIER.